



Dispositif d'accompagnement Logement d'abord

20 rue de la Montagne Verte 67200 Strasbourg

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs - 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

e-mail: secretariat@entraide-relais.fr internet: www.entraide-relais.fr

Sommaire

1	Le logement d'abord		3
	1.1	Contexte de l'appel à projet	3
	1.2	Les grands principes du logement d'abord	3
	1.2.1	Les grands principes de l'accompagnement	3
	1.3	Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais	4
	1.3.1	Les ressources humaines	4
	1.3.2	Les partenariats	4
2	Quel	ques données 2023 –avril 2024	5
	2.1	Typologie du public accompagné dans le dispositif LDA	5
	2.1.1	Age des personnes accompagnées et parcours de rue	5
	2.1.2	Statut administratif, ressources	7
	2.1.3	Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie des 24 personnes	
		accompagnées en 2023	8
	2.1.4	La formation ou l'emploi	9
	2.1.5	La santé	9
3	Le m	aintien dans le logement	10
4	Récit	t d'un accompagnement	15
5	Conc	dusion	17

1 Le logement d'abord

La première partie de ce rapport d'activités est issue de la réponse à l'appel à projet rédigé par Mme Adelheid TUFUOR, directrice de l'association.

1.1 Contexte de l'appel à projet

Annoncé par le Président de la République le 11 septembre 2017 à Toulouse, le plan quinquennal pour « le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) » propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile stable. Il dit répondre « au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires » en « changeant de modèle »1. Il rappelle que la forte hausse des crédits alloués à l'hébergement ces dernières années (+ de 70% depuis 2012 sur le BOP 177) n'a pas permis de réduire la tension sur les dispositifs et faciliter les sorties vers le logement.

Ce plan est construit autour de cinq grandes priorités :

- 1. Produire et mobiliser plus de logements abordables et adaptés aux besoins des personnes sans domicile
- 2. Promouvoir et accélérer l'accès au logement et faciliter la mobilité résidentielle des personnes défavorisées
- 3. Mieux accompagner les personnes sans domicile
- 4. Prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle
- 5. Mobiliser les acteurs et les territoires pour mettre en œuvre le principe du « Logement d'abord ».

Le 20 novembre 2017, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour identifier 15 territoires auprès desquels l'Etat s'engagera pour une mise en œuvre accélérée du plan quinquennal pour le "Logement d'abord". Ce sont au final 24 territoires pilotes qui ont été choisis, dont l'Eurométropole de Strasbourg (EMS).

Le présent appel à projet propose une mise en œuvre concrète de cette politique en accompagnant et logeant des personnes sans domicile fixe sur le territoire de l'EMS, territoire souffrant d'une saturation des dispositifs « classiques » d'hébergement.

1.2 Les grands principes du logement d'abord

Le principe de logement d'abord est né aux Etats-Unis. En 1992, le Docteur Sam Tsemberis lance le programme Pathways to housing qui renverse la logique prédominante de l'escalier d'insertion en proposant un logement pérenne à des personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques ou d'addictions, tout en les accompagnant. Pathways to Housing a inspiré divers projets nord-américains et européens visant à fournir un accès direct à un logement pérenne pour les personnes sans domicile.

Les grands principes du logement d'abord sont :

- Le logement comme prérequis
- La déconnexion entre logement et accompagnement
- L'usager au cœur du dispositif, aussi bien au niveau du choix du logement que de l'accompagnement.
- Des services très flexibles, reposant sur une aide individualisée, dispensée à la demande, dans ou hors du domicile

1.2.1 Les grands principes de l'accompagnement

L'accompagnement des personnes orientées sur le dispositif logement d'abord se veut :

- <u>Global</u>: l'accompagnement aborde toutes les dimensions ou problématiques qui concernent les personnes.
- <u>Soutenu</u>: les travailleurs sociaux doivent s'adapter aux besoins des personnes et à l'intensité des suivis. Ainsi, un TS à temps complet accompagne 8 personnes.
- Modulable : la fréquence des rencontres est modulée en fonction des besoins et du rythme de la personne et l'accompagnement prend une forme variée (rencontres physiques, contacts téléphoniques etc).
- <u>Partenarial</u>: l'équipe d'Entraide le Relais peut s'appuyer sur le réseau social, professionnel, médical de l'EMS, en fonction des personnes et de leurs besoins.
- Hors les murs : l'équipe intervient là où se trouve la personne
- <u>Durable</u>: il n'y a pas de durée théorique d'accompagnement, possibilité d'arrêter un temps puis de reprendre l'accompagnement.
- Fondé sur les souhaits de la personne, sa temporalité, ses priorités etc.

1.3 Le déploiement du logement d'abord – Entraide le Relais

L'objectif est d'accompagner 26 personnes sur 2 ans, soit 13 personnes par an. L'accompagnement est basé sur le principe de l'aller vers : rencontrer les personnes là où elles se trouvent ou, là où elles souhaitent être rencontrées. L'accompagnement se fait sur la base d'une co-construction de projet avec la personne accompagnée et peut, en fonction des souhaits exprimés, s'orienter davantage vers une recherche d'habitat plus que de logement. En effet, nous ne restreignons pas à accompagner les personnes dans un projet d'accès au logement « classique » mais en fonction du projet, l'accompagnement peut être mené vers une forme d'habitat modulaire, un habitat plus collectif, de la colocation, un habitat mobile... Le principe étant d'adapter l'accompagnement en étant souple et inventif.

Les objectifs de ce projet sont pluriels :

Rompre le parcours en escalier

Déconnecter le logement de l'accompagnement

Favoriser le maintien dans le logement

1.3.1 Les ressources humaines

En 2023, l'association a accueilli deux nouveaux collègues, Jean et Niels, arrivés en juillet et en octobre. L'équipe est donc au complet et stable depuis et est composée de Catherine, Aboubakry, Niels et Jean formant 3 etp.

A l'instar de ce que vivent largement les structures sociales, nous avons été en difficulté de recrutement. Après deux années avec un poste en continuel mouvement de salariés, il nous a pris du temps pour recruter sur ce poste et sur le dernier poste ouvert. Nous tenions à recruter des personnes diplômées ou avec une expérience solide dans le secteur de la précarité.

1.3.2 Les partenariats

Les partenariats sont multiples. Pour chaque suivi, il s'agit de développer, maintenir ou de déployer un réseau en fonction de chaque situation et des besoins des personnes (santé, emploi, insertion dans le quartier).

Le partenariat avec le SIAO est rapproché et constant. Organe orienteur, nous avons des contacts privilégiés avec la référente LDA du SIAO.

Nous sommes également en contact avec le coordinateur logement d'abord de l'EMS.

2 Quelques données 2023 –avril 2024

2.1 Typologie du public accompagné dans le dispositif LDA

Entrées dans le dispositif en janvier 2023 – avril 2024

17 orientations en 2023 (dont 12 durant le dernier trimestre de l'année) et 11 personnes entrées dans le dispositif d'accompagnement (4 personnes orientées en fin d'année qui sont entrées dans le dispositif début 2024 et deux n'ont pas pu être rencontrées), dont trois femmes et deux couples.

Sur l'ensemble des personnes accompagnées depuis le début de l'expérimentation

Nous avons accompagné 35 personnes, dont 8 femmes et 2 couples.

Au 31/12/2023

26 personnes ont été orientées dont 6 femmes. Deux hommes n'ont pas pu être rencontrés. 24 personnes sont donc accompagnées en 2023.

A la rédaction de ce rapport – avril 2024 – nous accompagnons 23 personnes. Les deux personnes non rencontrées n'ont toujours pas pu être captées et nous avons clôturé l'accompagnement d'une personne qui n'a plus donné suite à nos sollicitations.

2.1.1 Age des personnes accompagnées et parcours de rue

Sur les 24 personnes accompagnées au 31/12/23

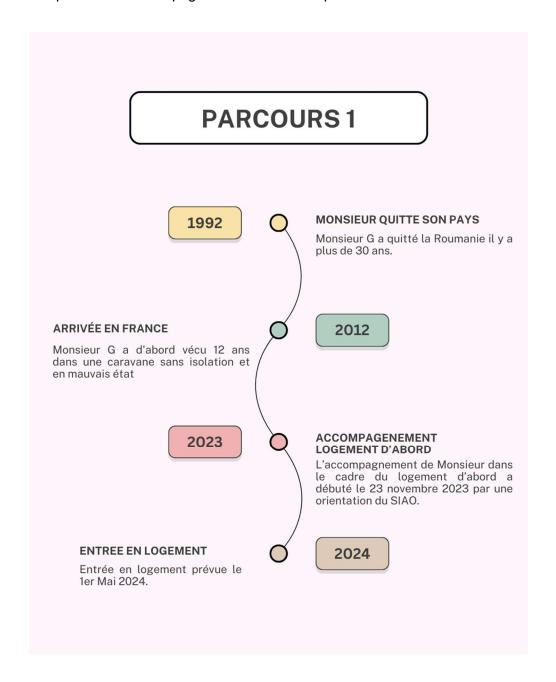
25-31 ans	34-40 ans	45-53 ans	60-64 ans	65 et +
3	7	9	2	3

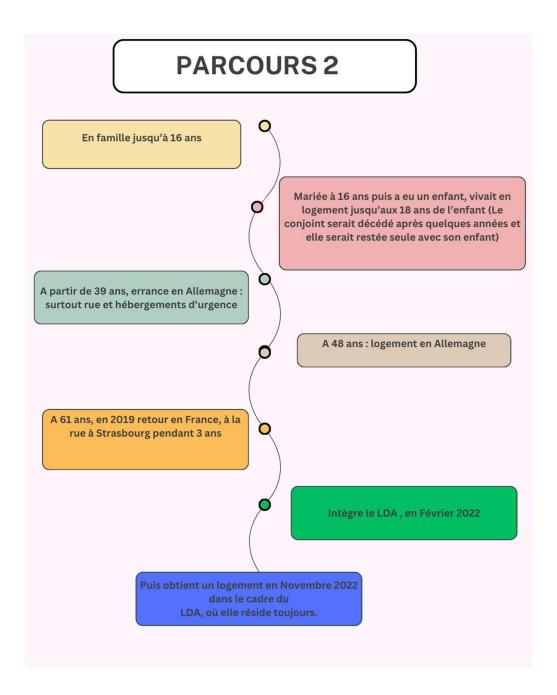
Moyenne d'âge : 47 ans

La personne accompagnée la plus âgée à 72 ans.

Durée du parcours de rue des personnes

Les personnes accompagnées déclarent des parcours de rue de 3 à 40 ans.





2.1.2 Statut administratif, ressources

Sur les 24 personnes accompagnées – et lors de l'orientation :

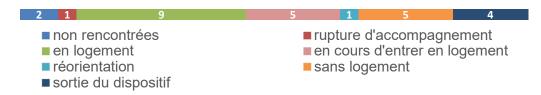
- ✓ 2 personnes sans ressources : 1 pour laquelle les droits ont été ouverts (retraite)
 et une autre qui est en couple et dont la compagne travaille.
- √ 14 bénéficiaires du RSA
- √ 2 bénéficiaires de l'AAH
- √ 4 personnes ont un salaire
- √ 1 bénéficiaire de l'ASS
- √ 1 bénéficiaire de l'ASPA

Les deux personnes dont l'accompagnement n'est pas encore actif ont la nationalité française et perçoivent le RSA. Elles vivent sous tente et dans un abri de jardin.

2.1.3 Situation par rapport à l'hébergement/logement/lieux de vie des 24 personnes accompagnées en 2023

A l'entrée dans le dispositif	Au 31/12/23
6 personnes à la rue	 Une personne hébergée à ARGOS (puis place en stabilisation en avril 2024, l'accès au logement étant encore trop prématuré au vu des difficultés de la personne) 2 personnes ont intégré en bail glissant une colocation par l'AIVS 3 personnes orientées en fin d'année sur le dispositif : dont une a obtenu un logement AIVS en bail glissant en avril 2024
3 personnes dans leur voiture/caravane/bateau	 Une personne locataire (H&H) Une personne orientée en fin d'année sur le dispositif qui a obtenu un logement en bail direct en avril 2024 Une personne orientée en fin d'année (passage en commission mais sans obtention en avril 2024)
1 personne en LAM	 Personne orientée en fin d'année, mais dont la prise en charge en LAM s'est arrêtée en mars 2024, monsieur est de retour sous tente.
1 personne en appartement insalubre	 La personne est en sous-location dans un logement de l'association.
10 personnes en hébergement d'urgence.	 3 personnes en sous-location et 2 autres – un couple - en SL en avril 2024. Une de ces personnes est en rupture d'accompagnement. Une personne orientée en fin d'année sur le dispositif et qui va entrer dans son logement en bail direct fin avril 2024 4 personnes toujours en HU
3 personnes hébergées par des tiers.	 Deux personnes orientées en fin d'année sur le LDA dont une a trouvé un logement en bail direct en avril 2024 – par ses propres moyens chez un bailleur privé. Une personne en sous-location en attente d'un relogement en BG. Une personne pour qui la réorientation vers un accompagnement médico-social apparait incontournable.

FOCUS AU 12/04/2024



En avril 2024, 5 personnes ont obtenu un logement, dont un couple en bail glissant et trois personnes isolées en bail direct. 14 personnes seront donc en logement (SL ou BG).

Sur les 9 personnes en logement au 31/12/23, une personne est en procédure d'expulsion et en rupture d'accompagnement.

D'ici fin juin 2024, nous allons arrêter l'accompagnement :

- D'un couple hébergé dans un autre dispositif qui dit ne pas être prêt à intégrer un logement
- De deux personnes présentant des pathologies psychiques telles qu'une réorientation s'avère indispensable afin qu'elles bénéficient d'un accompagnement pluridisciplinaire. Cependant, nous travaillons à la réorientation de ces personnes.

Depuis le début d'année 2024 et par le travail établi par le coordinateur de l'EMS et le SIAO avec le service habitat de l'EMS, nous recevons régulièrement des offres de logement via le contingent EMS.

2.1.4 La formation ou l'emploi

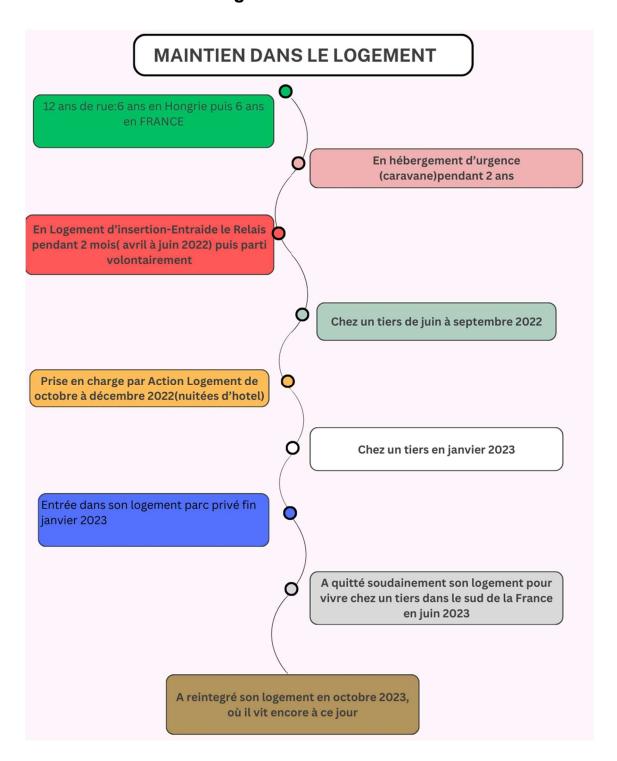
Le public orienté et accompagné par notre service est éloigné de l'emploi/formation. Les freins sont l'addiction massive, des problèmes de santé somatiques, le parcours de vie rendant difficilement l'emploi accessible. Nous accompagnons aussi quatre personnes de 62 ans et plus.

Trois personnes travaillent : une en intérim, une en contrat aidé et une personne est en CDI dans une grande surface. Une 4^{ème} personne a perdu son emploi en 2023 à la suite de trop nombreuses absences.

2.1.5 La santé

Les constats sont identiques à ceux des années précédentes – cf rapport activité 2022. Depuis le démarrage du dispositif, le public accompagné présente des souffrances psychiques, combinées parfois à des addictions (généralement massives). Rapport d'activité 2023 – LDA

3 Le maintien dans le logement



3. LE MAINTIEN DANS LE LOGEMENT

UN ACCOMPAGNEMENT PAS À PAS POUR VIVRE DURABLEMENT DANS SON LOGEMENT

Une des spécificités de la pratique du Logement d'Abord est de considérer le logement comme un point de départ. Si passer directement de la rue au logement est un véritable pari, parvenir à s'y maintenir l'est tout autant, et c'est de ce pari dont nous parlons ici.

Brigitte* a 63 ans lorsque je la rencontre en 2022, elle est seule et à la rue, elle a un long parcours d'errance derrière elle ; notre contact est bon mais demeure superficiel pendant plusieurs mois, elle semble éprouver des difficultés pour investir véritablement le projet d'accès au logement dans lequel nous nous engageons.

Un jour, elle se présente en rendez-vous avec Daniel, un ami également à la rue ; ils ont ensemble un projet dont ils me font part : louer un appartement en colocation. Ils m'expliquent que cela leur ouvrirait des opportunités, car les petites surfaces sont rares et difficilement accessibles aux personnes avec des revenus modestes, et que cela leur permettrait de ne pas se sentir seuls et de s'entraider, comme ils le font déjà. Ainsi, ils y ont réfléchi et ce projet apparaît en effet cohérent et réalisable.

Daniel, dont la situation répond aux critères requis, intègre le dispositif et je les accompagne dès lors dans leur projet, qu'ils investissent fortement.

Le relogement aboutit fin 2022, ils emménagement dans un logement T3 en colocation dans une petite agglomération à 30 kilomètres de Strasbourg. Brigitte et Daniel ont des atouts et des compétences que nous repérons ensemble et essayons de fortifier ; aussi, ils apprécient les relations humaines et créent au fil du temps un réseau relationnel bienveillant. Néanmoins, notre soutien renforcé apparaît nécessaire pour qu'ils puissent se maintenir dans leur logement. En effet, reprendre pied prend du temps et leur parcours de vie les a blessés dans leur confiance en leurs capacités à vivre comme tout un chacun.

Ils m'ont bien identifiée comme soutien et nous avons des rendez-vous réguliers, au bureau ou à domicile, à leur convenance. Nous menons ensemble les démarches communes concernant le logement et séparément les démarches personnelles. Nous gérons ensemble l'administratif et travaillons la gestion budgétaire. Enfin, passée l'urgence de la sortie de la rue, d'autres questions peuvent être abordées, comme « s'occuper de soi », et pour cela aller aussi vers les professionnels de santé.

Automne 2023, malgré l'accompagnement renforcé, patatras! Suite à un important impayé, l'électricité est coupée; plus de lumière, de frigo, de chauffage. Ils n'ont pas su gérer cette charge et cela les plonge dans le désarroi. Outre la difficulté matérielle, malgré tous leurs efforts et le chemin parcouru déjà, c'est pour eux quelque chose qui vacille et le spectre de l'échec et de la rue reparait. Après quelques temps compliqués, nous réussissons ensemble à obtenir un prêt avec un échéancier à tenir et l'électricité est rétablie. Aussi, dans un travail de réassurance, nous œuvrons avec eux à préserver cette confiance fragile, qu'ils construisent pierre par pierre.

Brigitte et Daniel payent leur loyer régulièrement, entretiennent leur logement et n'ont pas de problème de voisinage. Ce qui apparaît fondamental pour que cela fonctionne est que c'est leur projet, qu'ils ont inventé et que nous avons contribué à construire et que nous consolidons avec eux. Nous travaillons ensemble à identifier leurs compétences et à les développer, et nous restons en soutien pour ce qu'ils ne parviennent pas à réaliser en autonomie. Aujourd'hui, Brigitte et Daniel vivent toujours dans ce logement et souhaitent rester dans cette ville où ils ont trouvé leurs marques et se sentent bien.

Catherine CHENGEBROYEN - Educatrice spécialisée Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais Monsieur B est âgé de 38 ans, il est séparé et père de 5 enfants dont il n'a pas la charge. Monsieur a connu un parcours institutionnel très jeune. Monsieur B a vécu durant une dizaine d'années en appartement avec son ex-compagne et ses enfants. Le couple s'est séparé et cela a considérablement fragilisé monsieur et a engendré des difficultés dans son quotidien. Monsieur B n'a retrouvé aucun hébergement autonome, il a alterné hébergement chez des tiers (mère et sœur), période de rue et période à vivre dans sa voiture.

Monsieur B a intégré notre dispositif LOGEMENT D'ABORD en octobre 2021. Monsieur B a grandement exprimé le souhait d'obtenir rapidement un logement, vivre dans sa voiture devenait considérablement pesant. Bien que sa situation au niveau du logement soit compliquée, monsieur B fait preuve de persévérance au niveau de l'emploi, ce qui lui permet d'avoir des revenus et subvenir aux besoins de ses enfants afin d'exercer son droit de visite et d'hébergement lorsqu'il aura de nouveau un logement.

Monsieur B s'est vu proposer un logement dans le parc privé en décembre 2021. L'entrée effective dans son nouveau logement n'a pu se faire en raison de travaux de remise en état. Dans l'attente que ce projet se concrétise, notre association lui a proposé un logement temporaire. Les retours sont positifs, le logement est entretenu et investi. En parallèle, cela a permis à monsieur B d'accueillir ses enfants et cela l'a grandement apaisé.

Au niveau de l'accompagnement social, monsieur B restait volontaire et disponible. Cela a permis de stabiliser sa situation administrative avant l'accès au logement.

Monsieur B est entré dans son nouveau logement début février 2022. Il s'agit d'un T2 situé à Schiltigheim. Monsieur B a été accompagné à la visite des lieux et à l'état des lieux d'entrée. Nous avons accompagné monsieur dans toutes les démarches d'ouverture des droits liées au logement (FSL, APL, énergies).

Nous avons veillé à maintenir une prise de contact régulière avec monsieur B dès les premières semaines après l'entrée, afin qu'il se maintienne dans de bonnes conditions dans le logement. Cela s'est traduit par des visites à domiciles et des contacts téléphoniques réguliers.

Le gestionnaire de l'immeuble où demeure monsieur B nous a remonté différentes plaintes du voisinage à son encontre (tapage nocturnes, squats). Nous avons rapidement réagi afin d'éviter que la situation ne perdure, cela s'est traduit par l'appropriation des droits et devoirs du locataire ainsi qu'un travail de médiation auprès du voisinage de monsieur B.

En fin d'année, monsieur a été incarcéré pour plusieurs mois (ancienne peine à effectuer). Sa mère a pris le relais pour le paiement du loyer. Le lien a pu perdurer par la visite lors de parloirs. Cela a permis de rassurer monsieur B, qui était grandement inquiet à l'idée de perdre son logement et de se retrouver à la rue. Les visites au parloir ont également permis de préparer son retour au domicile, et de faire le point sur les démarches à entreprendre à la sortie.

En parallèle, monsieur B connait une situation financière compliquée, il a une dette importante auprès de sa banque (crédits) qu'il peine à rembourser ainsi que plusieurs amendes et factures d'énergies impayées. Nous l'avons accompagné à plusieurs rendez-vous avec son conseiller bancaire, à sa demande, afin de clarifier la situation et ainsi négocier un échéancier de remboursement. Monsieur B avait bénéficié d'un dossier de surendettement en 2020 et avait obtenu un période moratoire de deux ans. Nous l'avons accompagné à instruire un nouveau dossier de surendettement.

Le lien est régulier avec monsieur B, il est en demande d'accompagnement afin d'être soutenu et rassuré dans son quotidien. Monsieur B vit toujours dans son logement à Schiltigheim où il exerce son droit d'hébergement et visite pour ses enfants.

Aboubakry MBODJI – Educateur spécialisé Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais

4. RÉCIT D'UN ACCOMPAGNEMENT

SUR LE POINT D'UN NOUVEAU DÉPART

ACCOMPAGEMENT VERS LE LOGEMENT

À l'ombre d'un pont depuis treize longues années, M. G. F., âgé de 72 ans, partage son histoire dans le cadre d'un entretien pour le programme "Logement d'Abord". Avant que les personnes accompagnées trouvent leur logement, il y a un temps d'accompagnement préalable. Pendant cette période, nous nous occupons de la partie administrative afin d'être éligible au logement, mais bien sûr, nous travaillons également sur d'autres aspects tels que la santé, l'emploi etc. M. G. F. a récemment intégré le logement d'abord, espérant ainsi trouver une issue à sa situation précaire. Au fil des ans, M. G. F. a fréquenté assidûment la cour européenne des droits de l'homme, engagé dans une affaire juridique pendant douze ans. bataille l'a épuisé mentalement émotionnellement, mais finalement, après une longue lutte, il a obtenu le résultat qu'il recherchait.





Nous nous sommes réunis dans son lieu de vie, où il partage son parcours. Aujourd'hui, M. G. F. se trouve à un tournant de sa vie. Il exprime le sentiment d'avoir perdu une grande partie de sa vie à cause de cette affaire judiciaire. Conscient de son âge avancé et des conditions de vie peu idéales dans lesquelles il se trouve actuellement, il aspire à retrouver une vie 'normale' en commençant par l'obtention d'un logement.

Malgré les difficultés, M. G. F. a aménagé son lieu de vie du mieux qu'il a pu. Un WC, une cuisine et une chambre pour dormir constituent son modeste sanctuaire sous le pont. Le changement imminent* dans sa vie suscite des émotions mitigées chez M. G. F. Bien qu'il soit reconnaissant pour cette opportunité d'être dans le programme "Logement d'Abord", il appréhende également les défis à venir. Alors que nous discutons de son avenir, M. G. F. exprime sa détermination à saisir cette opportunité pour une nouvelle vie. Malgré les revers et les obstacles, son courage et sa résilience sont inspirants.

Niels VLASMAN – Travailleur Social Service du Logement d'Abord- Entraide Le relais

*M. G.F. va entrer en logement en avril 2024.

Du Périple au logement : L'Ascension de Monsieur G vers un Nouveau Chez-Lui

Monsieur G, d'origine roumaine et âgé de 62 ans, a quitté la Roumanie il y a plus de 30 ans, laissant derrière lui toute sa famille, y compris sa fille avec laquelle il est très proche. Après avoir passé près de 20 ans en Espagne où il travaillait dans le domaine agricole, Monsieur a souhaité explorer de nouveaux horizons car sa santé ne lui permettait plus d'exercer ses activités. Il a alors choisi la France comme destination.

Arrivé en France (à Strasbourg) en 2012, Monsieur G a d'abord vécu dans une caravane sans isolation et en mauvais état, rendant les hivers très difficiles. Cette caravane, seul repère de Monsieur G, a été saisie par la police car elle était stationnée sur un lieu non autorisé. Par la suite, Monsieur G s'est retrouvé dans un vieux camping-car délabré.

Isolé et sans attaches dans la ville, Monsieur G ne fréquente pas les dispositifs d'aides et est très vulnérable. Comme ressource, il bénéficie du RSA. Monsieur G a un parcours de vie dans la rue de plus de 10 ans depuis son arrivée en France. L'accompagnement de Monsieur dans le cadre du logement d'abord a débuté le 23 novembre 2023 par une orientation du SIAO. En intégrant ce dispositif, Monsieur a exprimé le désir d'obtenir un logement afin d'avoir un minimum de sécurité, de confort et adapté à ses besoins de santé.



Un accompagnement sur mesure

1- Accompagnement logement

Après une première rencontre au cours de laquelle Monsieur a exprimé ses souhaits en matière de logement et partagé ses projets futurs (logement, santé, emploi etc), nous avons débuté l'accompagnement en renouvelant sa demande de logement social. Une fois cette démarche réalisée, nous avons procédé à la demande (ACD) afin qu'il bénéficie d'une priorité d'accès au logement. La demande d'ACD a été approuvée. Ensuite, nous avons soumis la candidature de Monsieur à différentes offres de logement du contingent EMS via le SIAO. Avant chaque proposition, un travail est fait afin de s'assurer que le budget de monsieur correspond bien au logement proposé. Nous vérifions qu'il dispose d'un reste à vivre suffisant pour subvenir à ses besoins une fois installé, tout en veillant à ce que ses documents soient régulièrement mis à jour au niveau de la demande de logement social. C'est dans ce cadre qu'après plusieurs propositions de candidatures (6) de monsieur pour des logements, un logement lui a été attribué en mars 2024, soit 4 mois après le début de l'accompagnement.

À la suite de l'attribution du logement, plusieurs démarches sont à entreprendre auprès du bailleur. Il est nécessaire de confirmer l'intérêt de Monsieur pour le logement. Étant donné que le logement a été apprécié par Monsieur, nous l'avons accompagné pour la confirmation de son intérêt. Par la suite, nous avons discuté des démarches à effectuer avant son entrée dans le logement, tels que le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), l'assurance habitation, la souscription à l'électricité, etc. Actuellement, les démarches pour la visite du logement, l'établissement de l'état des lieux et l'entrée effective dans le logement sont en cours.

Il est important de noter que notre accompagnement dans le cadre du logement d'abord ne se limite pas uniquement à l'aspect du logement lui-même. Nous accompagnons Monsieur de manière globale, ce qui inclut également les démarches liées à sa santé.

2- Au niveau de la santé

Monsieur nous a informés de problèmes de santé susceptibles de constituer un obstacle à son employabilité. Nous avons pris contact avec son médecin pour des rendez-vous et des examens médicaux ont été réalisés. Nous accompagnons actuellement Monsieur dans la constitution de son dossier MDPH.

3- Au niveau de l'emploi

Malgré ses problèmes de santé, Monsieur travaille en tant que ferrailleur indépendant lorsque sa condition physique le permet. Il est identifié à l'URSSAF et régularise ses cotisations. Nous l'assistons dans ses démarches administratives lorsque nécessaire.

4- Les rencontres

Nos rencontres se déroulent dans un cadre assez souple et convivial, selon les préférences de Monsieur. Elles peuvent avoir lieu au bureau, dans le camping-car de Monsieur ou dans un café. Cette flexibilité favorise un accompagnement plus personnalisé et décloisonne le schéma traditionnel des rencontres en bureau.

Entrée en logement prévue le 1er mai 2024.

L'accompagnement de Monsieur G dans le cadre du logement d'abord s'inscrit dans une démarche globale visant à favoriser son insertion sociale et professionnelle. Malgré les défis rencontrés, nous restons engagés à fournir un soutien continu afin d'améliorer sa situation et de favoriser son autonomie.

Jean GNAMIEN
Travailleur Social -Entraide le Relais

5 Conclusion

Nous avons été traversés de nombreux questionnements ; favorise-t-on le bail glissant/la sous-location afin de permettre aux personnes d'accéder plus rapidement au logement (du fait de la complexité des démarches administratives) ? Appuyons-nous le bail direct lorsque nous ne pouvons évaluer tous les critères attendus ? Comment maintenir le « pas de côté » pour garder en tête la genèse de ce projet à savoir que tout un chacun peut habiter ? Comment continuer à accompagner alors que la santé interfère le quotidien et que l'accès aux soins est laborieux ? ... Le panel de personnes orientées est large, l'adaptation est constante, le soutien renforcé et « intemporel » nécessaire.